

**Recommandations COVID-19 – Soins à domicile (SAD)  
Direction des ressources humaines, des communications  
et des affaires juridiques**

**Juillet 2020**

## RECOMMANDATIONS COVID-19 – SOINS À DOMICILE (SAD)

Devant la situation actuelle de la covid-19, l'équipe de prévention a conçu un tableau résumé des mesures préventives à mettre en place afin d'éviter la contamination et assurer la santé-sécurité de vos employés. Les mesures visent à respecter les recommandations de l'INSPQ. Il est important de mentionner que ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire soutenue est confirmée par les autorités de santé publique et peuvent changer selon l'évolution de la pandémie.

<p><b>Mesures préventives générales</b></p> <p>*applicables aux espaces de travail des professionnels</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Respecter une distance de 2 mètres entre les individus lors de la prestation de travail.</b></p> <p><u>Étape 1</u> : Réorganisation du travail et/ou de l'environnement de travail afin de respecter les mesures de distanciation physique (2m). <u>Étape 2</u> : Si impossible, installer une barrière physique entre les postes de travail (ex : plexiglass). <u>Étape 3</u> : Si impossible, les travailleurs doivent porter un masque de procédure dans les situations où ils se retrouvent à moins de 2 mètres d'un collègue de travail, d'un fournisseur ou d'un usager.</p> <p>*Ces mesures ne remplacent pas les mesures d'<u>hygiène des mains</u> et l'application de l'hygiène et de l'<u>étiquette respiratoire</u> en mettant à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire (eau courante, savon, solution hydro alcoolique, poubelles sans contact, papier, etc.).</p>
<p><b>Mesures préventives à appliquer</b></p>	<p><b><u>Promotion auprès de l'usager à domicile</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Promouvoir l'hygiène des mains (HDM)</li><li>▪ Promouvoir l'hygiène et l'étiquette respiratoires chez les usagers présentant de la fièvre ou de la toux.</li><li>▪ Promouvoir les mesures communautaires et la distanciation sociale</li><li>▪ Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces fréquemment touchées dans le domicile (voir site du gouvernement du Canada pour produits reconnus efficaces contre le coronavirus <a href="#">Produits désinfectants COVID-19</a> ).</li></ul> <p><b><u>Organisation du travail</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Diminuer le nombre d'intervenants distincts qui dispensent des services à chaque usager;</li><li>▪ Dédier des intervenants des équipes SAD à chacun des milieux de vie collectifs (RPA et RI-RTF) si possible;</li><li>▪ Débuter les visites par les usagers sans symptôme s'apparentant à la COVID-19 (froids) et terminer par les usagers en investigation et ensuite les usagers confirmés positifs à la COVID-19 (chauds).</li></ul> <p><b><u>Avant la visite</u></b></p> <p>Contacteur l'usager avant la visite pour évaluer la présence d'une des situations suivantes chez l'usager ou toute autre</p>

	<p>personne au domicile (si tel est le cas, l'usager doit en aviser le travailleur de la santé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la présence de facteurs de risque<sup>1</sup> chez l'usager ou de symptômes d'infections respiratoires ou d'autres symptômes associés à la COVID-19.</li> <li>▪ Évaluer si l'usager est une personne sous investigation ou un cas confirmé de la COVID-19.</li> </ul> <p>Si une autre personne dans le domicile présente des facteurs de risque ou des symptômes d'infections respiratoires ou d'autres symptômes associés à la COVID-19 ou qu'il est sous-investigation ou confirmé COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La personne ne doit pas rester dans la même pièce que le travailleur de la santé.</li> <li>▪ Si cela n'est pas possible, la personne doit maintenir une distance de deux mètres avec le travailleur de la santé ou porter un masque de procédure ou si non disponible, se couvrir la bouche et le nez avec un linge propre ou un papier mouchoir.</li> </ul> <p><b><u>Lors de la visite à domicile</u></b></p> <p>Le travailleur de la santé doit avoir en sa possession :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une solution hydroalcoolique.</li> <li>▪ Les équipements de protection individuelle (EPI) requis selon les interventions à effectuer.</li> <li>▪ Lingettes désinfectantes si requis.</li> <li>▪ Sac de plastique pour transport de matériel ou équipement souillé.</li> </ul> <p>Le travailleur de la santé doit maintenir une distanciation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir deux mètres, si possible, avec l'usager selon les soins requis.</li> <li>▪ Maintenir deux mètres avec les autres membres de la maison et s'assurer que les autres personnes à domicile ne restent pas dans la même pièce que le travailleur de la santé lors de la dispensation du soin ou service, si possible.</li> <li>▪ <u>Le personnel ayant un contact à moins de 2 mètres avec un usager, doit porter un masque de procédure en continu (le changer s'il est mouillé, souillé ou à la fin du quart de travail).</u></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éviter les contacts avec les animaux domestiques de l'usager.</li> <li>➤ Lorsque possible, améliorer la circulation de l'air dans la chambre ou dans la pièce où auront lieu les soins en ouvrant une fenêtre ou une porte extérieure (sauf lorsque technique aseptique requise).</li> <li>➤ À la fin de chaque quart de travail, désinfecter les surfaces fréquemment touchées dans la véhicule à l'aide d'une lingette désinfectante (volant, manette de la portière, bras de vitesse, radio, téléphone cellulaire, crayon, etc.).</li> </ul>
<p><b>Mesures à appliquer en présence d'une personne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>sous investigation ou</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>L'usager doit porter un masque de procédure lors des soins.</u></b> Si non disponible, se couvrir le nez et la bouche avec un linge propre (foulard) ou un papier mouchoir.</li> </ul>

<sup>1</sup> Facteurs de risque : (1) contact avec cas confirmé à la COVID-19, (2) retour d'un usager hospitalisé lors d'un transfert inter établissement ou avec une histoire d'hospitalisation récente hors région dans un centre tertiaire (21 jours ou moins), (3) retour d'un usager d'une région endémique (évaluer la région de provenance à chaque cas).

<p>confirmée COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant eu un contact avec un cas confirmé à la COVID-19</li> <li>• de retour d'un transfert inter établissement ou avec histoire d'hospitalisation hors région au cours des 21 derniers jours</li> <li>• de retour d'une région endémique selon évaluation</li> <li>• qui présente des symptômes d'infections respiratoires ou d'autres symptômes associés à la COVID-19</li> </ul>	<p><b>Application des <u>précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes/contact avec protection oculaire</u> dès l'entrée dans la chambre (RI-RPA), dans la pièce où aura lieu les soins ou dès l'entrée dans la résidence domiciliaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Masque de procédure.</li> <li>▪ Protection oculaire (écran facial ou lunettes protectrices ou masque avec visière intégrée). Les lunettes de prescription ne sont pas considérées comme une protection adéquate.</li> <li>▪ Blouse à manches longues non stérile à usage unique et jetable. L'usage d'une blouse lavable (à utilisation unique) peut être envisagé si les blouses jetables ne sont pas disponibles temporairement. Prévoir une blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques, ex. : vomissement.</li> <li>▪ Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets.</li> <li>▪ S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.</li> </ul> <p>➤ S'assurer de la disponibilité des équipements de protection individuelle (ÉPI) en tout temps.</p> <p><b>Retrait de l'équipement de protection individuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retirer l'ÉPI (gants, blouse, protection oculaire et masque de procédure) en quittant la pièce (RI-RPA) ou avant de quitter le domicile selon la situation (maison de l'usager) et l'évaluation du risque. Procédure pour le retrait : <b>ASSTSAS</b> <a href="http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf">http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf</a> OU <b>ASPC</b> <a href="http://publications.gc.ca/site/fra/9.642347/publication.html">http://publications.gc.ca/site/fra/9.642347/publication.html</a> (p188-189).</li> <li>▪ Procéder à l'hygiène des mains aux moments requis.</li> </ul> <p><b>Pour les interventions médicales générant des aérosols (IMGA) classées à risque reconnu ou à risque possible*, les <u>précautions additionnelles de type aérien/contact avec protection oculaire</u> doivent être appliquées (évaluer si possibilité de voir ces usagers/résidents en dernier) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Porter l'équipement de protection individuelle requis: N-95, blouse, gants, protection oculaire).</li> <li>▪ Procéder à ces interventions dans une pièce individuelle, porte fermée</li> <li>▪ Limiter ces interventions à celles qui sont absolument essentielles. Réévaluer les indications de soins au besoin ou voir si une alternative de soins est possible.</li> <li>▪ Suite à une IMGA, respecter le temps d'attente requis selon les caractéristiques de ventilation de la chambre (nombre de changements d'air à l'heure pour un taux d'élimination de 99,9 %) avant d'entrer dans la pièce sans l'équipement de protection individuelle requis pour cette intervention. <b>Si le nombre de changements d'air est inconnu, appliquer la catégorie de 2 changements d'air par heure donc environ 4 heures d'attente.</b></li> <li>▪ Il est possible aussi d'ouvrir une fenêtre et de fermer la porte de la pièce pour permettre une aération adéquate de cette dernière.</li> </ul> <p>*Pour consulter la liste des IMGA retenues suite aux recommandations de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UÉTMIS), se référer au document produit par la Prévention et contrôle des infections (PCI) <a href="#">Recommandation - Précautions additionnelles pour les IMGA</a> ainsi que celui de l'INSPQ <a href="#">Interventions médicales générant des aérosols</a>. (Cipap, soins trachéo, etc.)(Évaluer la possibilité de moduler l'horaire et l'environnement : par</p>
---	---

ex. fin avant-midi, évaluer si IMGA la nuit, adm. Les soins après le temps d'attente requis de la ventilation de la pièce, choisir le lieu des soins : si IMGA dans la chambre, demander de faire aérer la pièce et ne pas donner les soins dans la même pièce où il y a aérosol)

- L'écouvonnage nasopharyngé chez l'adulte n'est pas une procédure faisant partie des interventions considérées comme interventions à risque d'augmenter la transmission du SARS-CoV-2.
- S'assurer de la disponibilité des équipements de protection individuelle en tout temps.

**Durée des mesures :**

Pour les cas confirmés, selon l'évaluation de la Direction de Santé Publique (l'ensemble des facteurs suivants doit être pris en considération avant de décider de lever les précautions additionnelles) :

- Période d'au moins 14 jours écoulée après le début de la maladie aiguë.
  - Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétiques).
  - Absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant une toux résiduelle qui peut persister).
- En l'absence d'une hospitalisation antérieure de l'utilisateur pour la COVID-19, aucun test PCR de contrôle n'est requis pour arrêter les précautions additionnelles. Suite à une hospitalisation, la période d'isolement pourrait être étendue jusqu'à 21 jours selon divers facteurs. La Direction de Santé Publique ou l'infectiologue pourrait recommander 2 tests PCR négatifs avant la levée de ces mesures.

**Prélèvements et manipulation des spécimens :**

- Prélever les échantillons recommandés par le LSPQ ou le laboratoire de référence et les transmettre selon les modalités prescrites. Pour le LSPQ voir : [COVID-19: détection \(TAAN\) sur spécimen clinique](#)
- Ne pas déplacer l'utilisateur suivi à domicile, faire le prélèvement à domicile.

Pour la manipulation des spécimens, se référer aux procédures déterminées. À titre informatif :

- Décontaminer l'extérieur des tubes de prélèvements avec le désinfectant habituellement utilisé.
- Identifier les tubes.
- Placer les tubes dans un sac pour spécimen *biohazard*.
- Placer le formulaire de demande de laboratoire dans la pochette externe. Inscire COVID-19 suspecté.
- Placer les tubes dans le contenant déterminé pour l'acheminement au laboratoire.
- Respecter les indications pour la conservation des spécimens.
- Transporter le tube selon les bonnes pratiques vers le laboratoire de référence.

**Équipements de soins :**

- Désinfection entre chaque usager avec un produit approuvé pour un usage hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN)) par Santé Canada (produit habituel ou solution chlorée). Voir site du gouvernement du Canada [Produits désinfectants COVID-19](#).
- Apporter seulement le matériel et l'équipement requis à la visite chez l'utilisateur et limiter le matériel de soins laissé chez l'utilisateur.
- Préconiser que le matériel de travail soit dans le coffre du véhicule et non sur la banquette arrière ou sur le siège passager.

	<p><b>Vêtements des travailleurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changer de vêtements lors du retour au CLSC ou à son domicile.</li> <li>▪ Éviter de se déplacer dans les lieux publics à la fin du quart de travail.</li> <li>▪ Laver séparément à l'eau chaude, si présence de souillures visibles sur les vêtements. Sinon, aucune mesure particulière.</li> </ul>
<p><b>Outils intéressants</b></p>	<p>Port et retrait des ÉPI lors des soins à domicile (avec espace pour déposer matériel) : <a href="#">Port/retrait des ÉPI SAD</a>  Port et retrait des ÉPI lors des soins à domicile (sans espace pour déposer matériel) : <a href="#">Port/retrait des ÉPI SAD (2)</a>  Comment mettre et retirer un masque de procédure: <a href="#">Mettre et retirer un masque de procédure ASSTSAS</a>  Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains : <a href="#">Hygiène des mains INSPQ</a>  Notions de base en prévention et contrôle des infections : étiquette respiratoire : <a href="#">Étiquette respiratoire INSPQ</a></p>

#### Sources

1. INSPQ (7 avril 2020). COVID-19 : Mesures pour les travailleurs de la santé lors de la prestation de soins à domicile : recommandations intérimaires. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2917-mesures-travailleurs-sante-soins-domicile-covid19.pdf>
2. INSPQ (7 avril 2020). Port du masque de procédure en milieu de soins lors d'une transmission communautaire soutenue. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2968-port-masque-milieu-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid19.pdf>
3. INSPQ (19 avril 2020). COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2902-gestion-cas-contacts-communauté-covid19.pdf>



**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent**

**Québec** 